

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2012

PRESENTS : Alain Lescoules, Bernard Dhoudain, J Bernard Carrère, Henri Castagné, Séverine Lauberton, Catti Houle, Elisabeth Pourtet, Jean Claude Le Borgne, Jacques Dussutour

EXCUSES :

Jacques Pérès (procuration à Alain Lescoules)
Marie-Cécile Pontiès (procuration à Jacques Dussutour)
J Louis Bareilles

ABSENTS :

J Daniel Haurine
Michel Gangnet

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard CARRERE.

Claire Bennassar demande aux conseillers municipaux de l'excuser de n'avoir pu réaliser le compte rendu de la séance précédente du 26 septembre 2012, très longue.

Certains conseillers ont reçu très tardivement la convocation pour ce conseil municipal; d'autres n'ont pu ouvrir le message.

Claire Bennassar explique que la transmission des convocations s'est faite par envoi sécurisé et non plus par simple mail.

Des tests et vérifications seront réalisés pour détecter les problèmes.

Les élus demandent de doubler les convocations par simple mail, de mettre la date et l'heure dans l'intitulé de la convocation et enfin de prévoir une confirmation de lecture.

1- Travaux de la piscine municipale

Attribution des lots plâtrerie et carrelage de l'ancienne tranche conditionnelle. En février 2012, la tranche conditionnelle de ces 2 lots n'avait pas été attribuée, les offres des entreprises étant supérieures à l'enveloppe fixée par la maîtrise d'œuvre.

Ces 2 lots ont donc été relancés puisque les travaux vont reprendre en novembre. Le contenu des lots a été modifié. Après analyse, si le lot plâtrerie ne pose pas de problème et est fructueux (3 réponses), le contenu du lot carrelage semble avoir été mal interprété (2 réponses).

Il semble donc préférable de négocier avec les 2 entreprises qui ont répondu en leur expliquant bien le contenu de l'offre et la façon dont s'applique le critère prix pour le jugement des offres.

Le conseil municipal décide donc d'ajourner ce point de l'ordre du jour et d'attribuer les 2 lots lors de la même prochaine séance.

2- Attribution du lot unique – équipements ludiques – piscine Luzéa

Le maître d'œuvre est Codef Ingénierie. Une seule entreprise, STAS Doyer, a répondu à la mise en concurrence avec publicité.

L'offre répond aux critères technique, de délai et de prix fixé par la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal décide donc d'attribuer à SATS-Doyer-hydrothérapie le marché pour un montant de 48 712 € HT (enveloppe prévisionnelle de 50 000 €).

Les travaux seront réalisés en novembre et première quinzaine de décembre 2012.

Monsieur le maire précise que cette opération a fait l'objet d'une programmation au titre du Pôle Touristique et d'un subventionnement à 50% du Conseil Général et du Conseil Régional.

3- Contrat de prêt avec la caisse des dépôts et consignations

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le 3^{ème} prêt obtenu pour boucler le financement de l'opération de turbinage et de l'interconnexion.

Il s'agit d'un prêt de 300 000 € sur 15 ans à échéance annuelle au taux de 3,95%.

Le conseil municipal donne son accord.

4- Décision modificative n°5 Budget principal

Il est nécessaire d'ajuster des dépenses et recettes du Budget principal.

On constate :

- un versement supplémentaire de 14 352 € à effectuer dans les caisses de l'Etat au titre du fonds de péréquation des recettes fiscales non prévu au vote du budget, la commune, comme tout le canton, étant jugée riche.
- 250€ et 700€ à ajouter respectivement aux articles « matériels de transport » et « objet d'art ».

Ces dépenses sont financées pour 14 352€ par des produits exceptionnels divers et par une diminution des postes « mobilier » et « réseaux de voirie ».

5- Adhésion au comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales

Depuis quelques années, la commune ne verse plus de subvention à l'amicale du personnel communal et ne participe plus aux chèques vacances. En effet le personnel de la commune de Luz a préféré adhérer à l'amicale du personnel cantonal car au niveau de Luz les actions mises en place par l'amicale s'essoufflaient.

Le conseil municipal décide donc d'adhérer au CNAS pour son personnel à compter du 1^{er} janvier 2013. L'éventail des prestations offertes est très vaste : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque réduction, études des enfants,...

Une information sera faite à chaque agent à compter de janvier 2013.

Le coût pour 2013 est donnée par la formule suivante : CA 2012 coûts salariaux X 0,86 %

Il ne s'agit que des agents titulaires.

6- DETR 2012 : changement d'affectation

La commune a obtenu une subvention de l'Etat de 15 000 € au titre de la DETR 2012 pour la réfection d'un court de tennis.

Pour conserver cette subvention, il est nécessaire de donner l'ordre de service à l'entreprise avant la fin de l'année 2012.

Or, pour cette réfection, le parti technique n'est pas encore retenu, et l'entreprise ne peut pas intervenir en plein hiver. Il est donc proposé de demander à l'Etat de bien vouloir changer l'affectation de cette subvention en la portant sur la dernière tranche des travaux de la piscine qui vont commencer fin d'année 2012.

Les travaux sur le court de tennis pourront être réalisés en 2013 sur fonds propres.

7- Adhésion au service archives du centre de gestion.

Monsieur le maire propose d'adhérer à ce service et de demander son intervention pour poursuivre le travail d'archivage absolument indispensable et qui demande un savoir-faire.

Le temps d'intervention a été estimé par l'archiviste après une visite à 10 jours soit un coût de 1 800 € à prévoir sur le budget principal 2013.

Le conseil municipal donne son accord.

8- Renouvellement par avenant de la convention avec Parlem

Pour l'année scolaire 2012-2013 et après consultation des enseignants il est proposé de reconduire l'enseignement de l'occitan à raison de 2 classes en primaire (1h x 2) et 2 classes en maternelle (1/2h x 2)

Le coût pour la commune à parité avec le conseil général sera de 1920€.

9- Modalités de remboursement des frais de déplacement – régie des thermes.

L'application du barème de la fonction publique territoriale (60€ un nuit et un petit déjeuner ; 15,25 € un repas) est parfois insuffisant pour couvrir les frais d'hébergement et de repas engagés par le personnel. C'est le cas par exemple à Paris lors de salons professionnels.

Ce constat avait conduit la commune à prendre une délibération le 18 janvier 2012 pour prendre en charge les dépenses de déplacement au coût réel sur justificatifs (factures).

Or cette délibération ne respecte pas le décret du 5 janvier 2007. Il faut l'annuler. Le maire donne lecture du projet d'une nouvelle délibération.

A Paris et dans de grandes villes et (ou) lors de manifestations exceptionnelles, le plafond de remboursement sur justificatif sera fixé à 90 € pour une nuitée + le petit déjeuner.

Le plafond du prix du repas sera toujours de 15,25 € mais les justificatifs ne seront plus exigés pour juger de l'effectivité de la dépense.

La délibération est approuvée.

10- Association des commerçants

M. Le Maire donne la composition du nouveau bureau, Michèle Castagné ayant démissionné car partant à la retraite ; Jean-Michel Marque a également démissionné.

Ont été élus : Christine Baget - Présidente, Aurélien Lavantès - Vice-Président, Emilie Cagnati - Secrétaire, Céline Couderc - Trésorière, Gilbert Nebout - Membre actif.

M. le Maire remercie les personnes démissionnaires qui ont fait vivre cette association et les nouveaux élus pour leur investissement pour l'intérêt général.

11-Remerciements à M. MAUVY

M. Le Maire montre les 2 cadres offerts par M. MAUVY avec 2 photos de M. Michel AUTHIÉ et de la maison Gradet Poque. Elles seront exposées dans la Mairie.

De même M. MAUVY fait le don à la Mairie de l'excellente exposition qu'il avait réalisée pour le hall des thermes : détails de l'architecture, balcons, ferronnerie du patrimoine bâti luzéen.

M. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal l'en remercient chaleureusement.

12-Intervention de M. DUSSUTOUR - 1er adjoint :

12-1 . Bilan de la saison thermale :

M. DUSSUTOUR informe le Conseil Municipal des excellents résultats de la saison des cures. Il y aura entre 100 et 150 curistes de + que l'année dernière.

Cela conforte la commune et la direction dans les choix effectués.

La subvention prévue du budget primitif vers le budget annexe des thermes ne sera donc pas nécessaire.

Il donne également lecture de certains passages du rapport réalisé par le Conseil Régional en août 2012 sur l'apport du thermalisme dans l'économie de la région et sur les chiffres d'affaire de chaque établissement, qui démontre les excellents résultats des thermes de Luz par rapport aux autres stations de Midi-Pyrénées.

12-2 .Recette piscine municipale

Malgré un maintien des tarifs d'entrée, les recettes sont en augmentation de + 9 586€ (31 024€). La clientèle a plébiscité les aménagements réalisés. Le mois d'août a été très chaud et l'ouverture en septembre appréciée.

Les dépenses énergétiques sont en baisse, de même que les dépenses de personnel. Un coût du service pour cette saison 2013 sera réalisé dès que possible.

12-3 . Effectifs rentrée scolaire 2012-2013

L'effectif total écoles primaire et maternelle est de 103 élèves pour cette rentrée contre 107 l'année dernière. Mais l'effectif de la maternelle a chuté 35 élèves contre 41 l'année dernière.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.